

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le dix huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoints.
Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès- FLIELLER Catherine-LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel- PIERRE Bernard-SOUHAIT Pierre.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Mireille GANIEZ a donné pouvoir à Monsieur Michel MACHARD, excusée.
Monsieur Pierre-Jean FREBY a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusé.
Madame Marie-Francine FAUCHON.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 10 avril 2013.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 14 mars 2013, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Association des Maires Ruraux : adhésion 2013.
- 2) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2013.
- 3) S.M.D.A.N.C : contribution 2013.
- 4) S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités.
- 5) Frais de fonctionnement de la commune de Darney : 1 enfant en classe de CLIS.
- 6) Forêt : travaux d'équipement routier : demande de subvention.
- 7) Etude du curage de la lagune : demande de subvention à l'Agence de l'Eau.
- 8) Subventions :
 - aux associations
 - au Groupe Scolaire Primaire
- 9) Réfection de la voirie communale : demande de subvention.
- 10) Finances communales : régime indemnitaire.
- 11) Finances communales : modification budgétaires.
- 12) Projet d'arboretum : décision.
- 13) Délégations au Maire : rapport.

**Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône
Vosgienne**

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter au présent ordre du jour le sujet suivant:

- Mise à jour du tableau de classement des voies communales: classement de la Place de la Loriguette.

Compte tenu des précisions apportées par Monsieur le Maire sur ce point ajouté, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée à l'ordre du jour.

2013-04-18-1- Association des Maires Ruraux : adhésion 2013.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2013 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

2013-04-18-2- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2013.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2013 d'un montant de 30 €.

2013-04-18-3- S.M.D.A.N.C : contribution 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à 80.00 € pour l'année 2013.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 658 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2013.

2013-04-18-4- S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion des communes de :

- AINGEVILLE- 72 habitants- canton de BULGNEVILLE
- ALLARMONT- 241 habitants- canton de RAON L'ETAPE
- MIDREVAUX- 209 habitants- canton de COUSSEY
- Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement (SIEA) des Côtes et de la Ruppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

2013-04-18-5- Frais de fonctionnement de la commune de Darney : 1 enfant en classe de CLIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en provenance de la Commune de DARNEY le montant de la participation scolaire pour l'année 2012/2013 relative aux frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique de DARNEY en classe de perfectionnement (classe de CLIS).

Cette participation s'élève à :

- Frais de fonctionnement :
 - 375.29 € par élève.

Un enfant de Monthureux-sur-Saône a été scolarisé à Darney jusqu'au 28 novembre 2012. Les frais de fonctionnement seront proratisés selon le temps de présence de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régler pour l'année scolaire 2012/2013, le montant demandé par la commune de DARNEY soit 375.29€ par enfant, proratisé selon le temps de présence de l'enfant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à réception du titre de recettes.

2013-04-18-6- Forêt : travaux d'équipement routier : demande de subvention.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint en charge de la forêt, qui donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'équipement routier sur les parcelles cadastrales désignées dans la demande et relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis s'élève à la somme de 24 452,60€ H.T (T.V.A en sus).

La subvention de l'Etat s'élève à 40% du montant H.T des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.
- **SOLLICITE** l'octroi d'un aide publique d'un montant de :

Montant des travaux H.T :	24 452,60€
Taux	40%
Montant de l'aide	: 9 781,04€

Établi sur la base du devis descriptif et estimatif ci-joint.

- La localisation des travaux est précisée dans l'imprimé de demande de subvention.
- **S'ENGAGE** à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le **taux maximum autorisé d'aides publiques** pour cette opération.

Ressources propres : budget annexe forêt : 14 671,56€ H.T (T.V.A en sus).

- **DESIGNE** l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de l'équipement routier.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- **ATTESTE** avoir recueilli les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction de la demande.
- **CERTIFIE** que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration.
- La subvention sera versée sur le compte de la commune, receveur principal, Trésorerie de Darney (88260).

Etude du curage de la lagune : demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Suite à la réunion du 12 avril dernier avec le représentant de la Chambre d'Agriculture, la commune ne dispose pas assez d'informations (cahier des charges à établir, consultation de bureaux d'études à réaliser) ce sujet est retiré du présent ordre du jour et sera présenté à une date ultérieure.

2013-04-18-7- Subventions :

- **aux associations**
- **au Groupe Scolaire Primaire**

Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée délibérante des demandes de subventions qui ont été déposées en Mairie ainsi que des propositions d'attribution des subventions aux différentes associations, au Groupe Scolaire Primaire, par la commission culture, éducation et communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A l'unanimité** fixe comme suit le montant des subventions attribuées aux Associations suivantes :

Amicale des Sapeurs Pompiers	830,00 €
Association Familiale	800,00 €
Bignovre Passion	100,00 €
L'Odyssée	1 000,00 €
A.D.M.R.	300,00 €
Saône Lorraine	100,00€
F.J.S.C.	1 500,00 €
Club Vosgien	250,00 €
A.D.P.3.P	150,00€
Club de l'Union et de l'Amitié	500,00 €
U.S.V.S	1 500, 00€
Batterie Fanfare	1 400, 00 €
Légion Vosgienne	100,00 €
A.F.N	100,00 €
Amicale du personnel communal	200,00€
Maquis de Grandrupt	20,00€
Union des Commerçants	500,00€

Groupe Scolaire Primaire :

Subvention REP (activités culturelles)	2 525,00 € (25€/enfant des communes soit 101 enfants, effectif réel).
Coopérative Scolaire (maternelle & primaire)	2 725,00 € (25 €/enfant des communes soit 101 enfants, effectif prévisionnel + 200,00 € de frais d'affranchissements)

De plus, le Conseil Municipal prend note des aides en nature allouées à :

- **Association l'Odyssée** : A l'occasion de leur spectacle annuel, matériel, mise à disposition de bâtiments communaux et espaces publics pour un montant total estimé de 3 070,00€.
- **Association F.J.S.C** : Mise à disposition d'immeubles communaux, entretien, mise à disposition de matériel pour un montant total annuel estimé de 8 100,00€.

2013-04-18-8-Subvention à l'Association Moto Quad Kart Cross.

Monsieur FLORIOT présente à l'Assemblée la demande de subvention transmise par Monsieur le Président de l'Association Moto Quad Kart Cross.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A la majorité (1 contre : Monsieur Pierre SOUHAIT) fixe comme suit le montant de la subventions attribuée à l'Association Moto Quad Kart Cross :

Montant de la subvention : 300,00€.

2013-04-18-9- Mise à jour du tableau de classement des voies communales: classement de la Place de la Loriquette.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisée en 2013 et approuvée par délibération du conseil municipal du 14 mars 2013.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 13 579 mètres de voies communales à caractère de chemin, 4 757 mètres de voies communales à caractère de rue et 5 070 m² de voie communale à caractère de place.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales.

1. Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales.

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** pour le classement de la Place de la Loriquette, d'une surface de 600 m².
- **APPROUVE** le projet de nouveau classement de la voirie communale.

La situation ancienne du tableau de classement était de :

- Voies Communales à caractère de chemin	13579 m,
- Voies Communales à caractère de rue	4757 m,
- Voies Communales à caractère de place	5070 m ² .

La situation nouvelle du tableau de classement est à présent de :

- Voies Communales à caractère de chemin	13579 m,
- Voies Communales à caractère de rue	4757 m,
- Voies Communales à caractère de place	5670 m ²

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

2013-04-18-10- Réfection de la voirie communale : demande de subvention.

Comme il l'avait été annoncé lors de la présentation du budget primitif 2013, il y a nécessité d'entreprendre des travaux de voirie concernant certaines voies communales.

Une visite des travaux proposés par la commission "Urbanisme et développement économique" a été effectuée le samedi 13 avril avec le Conseil Municipal.

A l'issue de cette visite, le choix s'est porté sur la remise en état des voies communales suivantes :

- Rue de la Loriguette- numéro d'ordre A1 dans le tableau de classement unique des voies communales : Revêtement en enrobé compte tenu de l'état avancé des dégradations du revêtement existant.
- Place des Combattants d'Afrique du Nord- numéro d'ordre P3 dans le tableau de classement unique des voies communales : réfection de la Place et des emplacements de stationnement en émulsion gravillonnée de type "Bicouche"- Marquages au sol et panneaux "réservé handicapé" (2 places).
- Place de la Loriguette- numéro d'ordre P4 dans le tableau de classement unique des voies communales : Revêtement en enrobé compte tenu de l'état avancé des dégradations du revêtement existant.

Ces travaux, d'après devis, sont estimés à 67 543,00 € H.T. (y compris les frais annexes).

Après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'estimation des travaux de réfection de voirie pour un montant total prévisionnel H.T de 67 543,00 Euros.

➤ **ACCEPTE** le plan de financement suivant :

DEPENSES

Montant part "travaux"

• Rue de la Loriguette- revêtement en enrobé	44 229,00 €
• Place des Combattants d'Afrique du Nord- réfection de la Place et des emplacements de stationnement- Bicouche	9 302,00 €
• Place de la Loriguette- Revêtement en enrobé	12 512,00 €
• Frais annexes (insertions, frais de reproduction, divers)	1 500,00 €

Enveloppe financière prévisionnelle	67 543,00 €
T.V.A 19.60%	<u>13 238,00 €</u>
Montant total T.T.C	80 781,00 €

RECETTES

Récupération de la T.V.A	13 238,00 €
Subvention du Conseil Général des Vosges- Choix local 24% (Base subventionnable : 67 543,00€)	16 210,00 €
Subvention du Conseil Général des Vosges- T.D.I.L 16% (Base subventionnable : 12 512,0€)	2 002,00 €
Participation communale H.T	<u>49 331,00 €</u>
Total	80 781,00€

➤ **SOLLICITE** du Conseil Général des Vosges une aide financière au titre de la voirie communale, choix local (intégralité des travaux).

➤ **SOLLICITE** du Conseil Général des Vosges une aide financière au titre de la subvention T.D.I.L (Place de la Loriguette).

➤ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits sur l'exercice 2013- budget général.

Finances communales : régime indemnitaire.

Après vérification, une clause de revalorisation était prévue dans la délibération n° 46-2-2010 du 29 avril 2010 et précisait que :

"les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire".

De ce fait, il n'y a pas nécessité de prendre une nouvelle délibération suite au décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 et à l'arrêté du 24 décembre 2012.

Ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

2013-04-18-11- Finances communales : modification budgétaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle MAIGROT, Adjoint en charge des finances, qui présente au Conseil Municipal les différents projets de travaux et d'acquisition de matériel qui nécessitent une modification budgétaire sur les budgets forêt et budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Désignation</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
-				
022-Dépenses Imprévues	13 420€			
023-Virement à l'investissement		65 880 €		
61523-Voies et réseaux	42 000€			
73111- chap. 73- Taxes Fonc. et d'habitation				7 566,00 €
73112-chap. 73- CVAE				456,00 €
7381-chap. 73-Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2011				4 400,00 €
748314-chap 74- compensation/perte taxe d'habitation			818,00 €	
74833-chap 74- compens° / perte C.E.T-C.F.E				422,00 €
74834-chap 74- compens° / perte Taxe foncière			20,00 €	
74835-chap 74- compens° / perte Taxe hab°			1 546,00 €	
TOTAL	55 420,00€	65 880,00€	2 384,00 €	12 844,00 €

BUDGET GENERAL**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
021 - Virement du Fonctionnement				65 880€
2315-op° 108 Voirie		81 241€		
1323-Subvention CG				17 461€
2158-Op° 109 Matériel		600,00 €		
21318-op° 113 Eglise		2 100,00€		
024-OPFI-Produits des cessions (vente du corbillard)				600,00€
TOTAL		83 941,00€		83 941,00€

BUDGET FORET**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Désignation</u>	DEPENSES		RECETTES	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
022-Dépenses Imprévues	80,00 €			
6281-chap. 011- Concours divers, cotisations		80,00 €		
TOTAL	80,00 €	80,00 €		

Projet d'arboretum : décision.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion de quartier qui a eu lieu le 12 avril dernier afin de présenter aux habitants du quartier de la Maison des Associations le projet d'arboretum proposé par Monsieur VAN MALDEGHEM.

Le terrain pressenti pour accueillir ce projet étant situé à proximité de la Saône, Monsieur le Maire a transmis le dossier à Monsieur Arnaud DELBECQUE, inspecteur, service de la Police de l'eau à la Direction Départementale des Territoires de Vosges, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser ce projet.

Nous n'avons pas reçu à ce jour de réponse : ce sujet est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au Conseil Municipal à une date ultérieure.

2013-04-18-12- Délégations au Maire : rapport.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant la parcelle cadastrée AE 495- "les Prés de la Perche"- non bâti -Superficie totale : 1 456 m2.
Prix: 2 500,00€ (hors frais).

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 09 avril 2013 à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne concernant la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires après les élections municipales de 2014.

Actuellement la Commune compte 6 représentants sur 45 délégués soit 13 %.

Il faut distinguer deux procédures :

La procédure "de droit commun "

- Le futur Conseil Communautaire serait composé de 30 sièges dont 8 pour la commune de Monthureux-sur-Saône soit 27 %.
- Le législateur tient à donner une importance prépondérante aux communes les plus importantes et à privilégier la représentation en fonction du nombre d'habitants.

La procédure "de l'accord local", qui permettrait de doter le Conseil Communautaire de 35 sièges.

Lors de la réunion à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne , les maires présents ont étudié la procédure de « l'accord local ».

L'accord local est cependant encadré : il doit respecter ces principes :

- la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune
- chaque Commune doit disposer d'au moins 1 siège
- aucune Commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Monsieur le Maire précise que les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire pour le 30 juin 2013. Le Conseil Communautaire pourra faire une proposition aux communes, mais il reviendra à chaque Conseil Municipal de délibérer ce qu'il souhaitera.

Lors de cette réunion, il a été proposé les solutions suivantes :

	Population	Proposition N°1	Proposition N°2	Proposition N°3
Monthureux	936	4	5	3
Dombrot	382	2	2	2
Bleurville	349	2	2	2
Lignéville	308	2	2	2
Nonville	223	2	2	2
Claudon	199	2	2	2
Viviers	178	2	2	2
Chatillon	145	2	2	2
Regnévelle	144	2	2	2
Saint-Julien	133	2	2	2
Godoncourt	131	2	2	2
Martinville	126	2	2	2
Les Thons	122	2	2	2
Tignécourt	115	2	1	2
Lironcourt	71	1	1	2
Gignéville	69	1	1	1
Ameuvelle	59	1	1	1
Fignévelle	59	1	1	1
Grignoncourt	46	1	1	1
	3795	35	35	35

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux de Monthureux-sur-Saône à réfléchir sur les propositions N°1 et N°2.

Ce sujet sera inscrit lors d'un prochain ordre du jour.

Informations diverses.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il ne sera plus envoyé d'invitations individuelles aux cérémonies officielles, l'information étant mentionnée dans le flash info mensuel.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance adressée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui remercie la municipalité d'avoir mis à leur disposition la Maison Pour Tous, à l'occasion du repas dansant organisé le 09 mars dernier par les Anciens Sapeurs-Pompiers de l'Amicale.

Monsieur Bernard PIERRE signale qu'il serait nécessaire de prévoir rapidement le traitement lasure de la passerelle au dessus de la Saône, la peinture d'origine s'étant dégradée.

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Questions du public.

Pas de questions du public.

La séance est levée à 23h00.